

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



LE SOMMAIRE

- 2** Le contexte
- 3** Le mot du Président
- 4** Présentation de la Communauté de Communes Usse et Rhône
- 6** Gouvernance et pôles de compétences
- 7** Les compétences et l'intérêt communautaire
- 8** Le fonctionnement de l'intercommunalité

- 12** Budgets - comptes administratifs 2022
- 14** Les projets portés par les pôles de la CC Usse et Rhône en 2022
- 22** Communication
- 22** Signature
- 23** Table des sigles
- 24** Annexe



LE CONTEXTE

Le rapport d'activités de l'année n de la CC Usse et Rhône doit être communiqué à chaque commune membre de l'EPCI, avant le 30 septembre de l'année n+1. Il doit être présenté par le(s) Conseiller(s) communautaire(s) de la commune à l'attention du Conseil municipal. Cette disposition est rappelée dans l'article L5211-39 du CGCT, rappelé ci-après :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le rapport d'activités¹ va présenter les différentes tâches réalisées et les chiffres clés de l'année 2022, avec en outre en annexe la délibération n°CC 43/2023 du 11 avril 2023 approuvant les comptes administratifs des différents budgets.

¹ Le rapport d'activités a été approuvé par délibération n°CC 75/2023 du 13 juin 2023.

LE MOT DU PRÉSIDENT



La période que nous vivons est particulièrement mouvementée, les années se suivent mais se ressemblent avec une crise toujours plus présente. En 2020, nous vivions la crise sanitaire la plus grave que nous avons connue depuis l'après-guerre puis, en 2021, la guerre revenait en Europe, à l'est, avec l'invasion russe en Ukraine. Après avoir connu une période de restriction, de plein-emploi, voici arriver l'inflation qui a été particulièrement forte en 2022 ! Nous avons connu des hausses de charges, l'augmentation du coût des matières premières, mettant sous tension les marchés, fragilisant les entreprises du territoire. Il est difficile aujourd'hui de se projeter. Le coût des charges augmente, les intérêts bancaires poursuivent leur dynamique à la hausse et fragilisent les particuliers, les entreprises et les collectivités qui ralentissent leurs investissements.

À la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR), nous avons emprunté à des taux bas en 2021 et 2022, ce qui a permis d'entreprendre nos investissements tels que la maison de santé et l'office de tourisme à Seyssel, les stations d'épuration à Marlioz-Contamine et Saint-Germain-sur-Rhône, le multi-accueil de 25 berceaux à Minzier, la viabilisation des terrains pour l'extension du parc d'activités économiques de la ZAC 3 de la Semine, ainsi que le bâtiment de la base de loisirs à Seyssel. Le maintien de la capacité d'investissement de la CCUR a été assuré grâce à la cession de terrains dans nos zones d'activités de Maboez à Corbonod et de la ZAC 3 à Clarafond-Arcine. Pour l'année 2023, dans le respect de notre plan prévisionnel d'investissement, nous allons lancer nos projets de regroupement des sites

administratifs, de véloroutes entre Sarzin et Frangy et entre Arcine et Usinens, ainsi que la rénovation de la piscine de la Semine et le lancement des travaux du futur EHPAD à Frangy. Notre capacité d'investissement dépend étroitement de notre aptitude à assurer le développement économique car c'est bien la bonne santé de l'économie qui contribue à financer notre fonctionnement, nos projets, ainsi que nos actions en matières sociales et environnementales. Afin de respecter le schéma départemental des gens du voyage, nous allons également entreprendre les travaux de 3 logements d'accueil familiaux à la Semine. Pour finaliser nos engagements, il restera la construction du futur gymnase intercommunal à Frangy, dont les études ont débuté. Ainsi, tous les projets prévus pourront être engagés dans le mandat mais il nous faudra être vigilant pour toutes les dépenses non prévues.

Le présent rapport d'activités retrace la vie de votre intercommunalité en 2022, laquelle est toujours aussi dynamique. Moi-même ainsi que les élus de la Communauté de Communes avons à cœur d'être disponibles et à l'écoute de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités.

Le Président,
Paul RANNARD



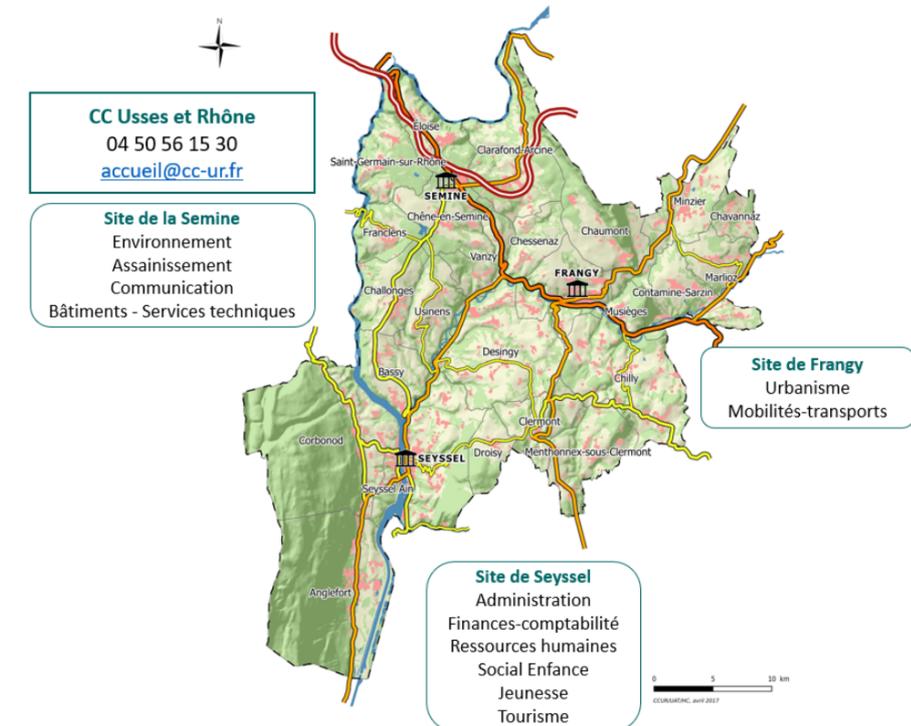
PRÉSENTATION DE LA CC USSES ET RHÔNE

La Communauté de Communes Usse et Rhône compte 26 communes (23 en Haute-Savoie et 3 dans l'Ain) pour une population de 20 959 habitants² en 2022³ (chiffre INSEE).

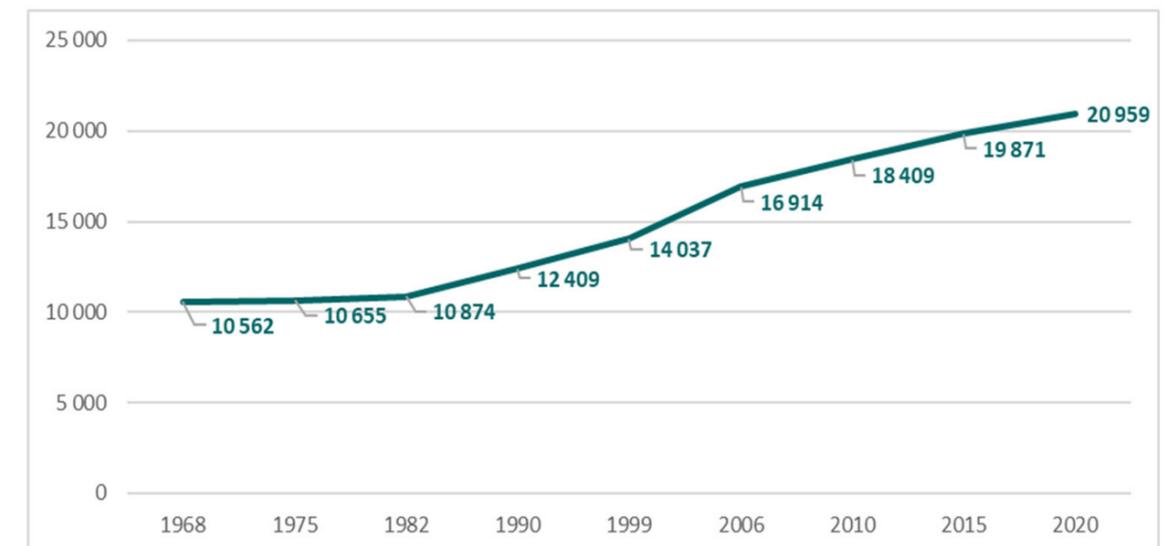
La population par commune est la suivante :

Commune	Nb d'habitants	Départ.	Commune	Nb d'habitants	Départ.
Seyssel 74	2 353	74	St-Germain-s/Rh.	617	74
Frangy	2 047	74	Challonges	546	74
Chilly	1 507	74	Franclens	540	74
Corbonod	1 279	01	Chêne-en-S.	515	74
Anglefort	1 101	01	Chaumont	513	74
Marlioz	1 053	74	Usinens	421	74
Minzier	1 043	74	Musièges	416	74
Clarafond-A.	1 040	74	Bassy	414	74
Seyssel 01	1 006	01	Clermont	400	74
Éloise	931	74	Vanzy	340	74
Desingy	775	74	Chavannaz	249	74
Contamine-Sarzin	743	74	Chessenaz	224	74
Menthonnex-sous-Cl.	733	74	Droisy	153	74

Carte de la CC Usse et Rhône



Les communes sont relativement peu peuplées (moyenne de 806 habitants) mais poursuivent, pour certaines d'entre elles, une importante dynamique démographique. Le graphique ci-dessous montre que la dynamique se poursuit :



² Population sans double compte (21 406 habitants en population totale).

³ 2022 est l'année de référence mais les populations sont comptabilisées au 1er janvier 2020 par l'INSEE.

GOUVERNANCE ET PÔLES DE COMPÉTENCES

La gouvernance politique est assurée par un Conseil communautaire, composé de 39 délégués, qui s'appuie sur le Bureau communautaire, composé de 11 élus, dont le Président et de 10 commissions thématiques intercommunales.



De gauche à droite : Jean-Louis MAGNIN, Jean-Yves MÂCHARD, Rémy PONCET, Christian VERMELLE, Emmanuel GEORGES, Sylvie TARAGON, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Gérard LAMBERT, André-Gilles CHATAGNAT, Patrick CHAPEL

À noter que, depuis la démission de M. Bernard REVILLON de sa fonction de Vice-président le 13 février 2023, M. David BANANT a été élu Vice-président et remplace donc M. Bernard REVILLON au Bureau communautaire. Le 1^{er} Vice-président est désormais M. Christian VERMELLE.

Les Conseillers communautaires sont 39. La répartition en fonction des communes est la suivante :

4 délégués	Frangy, Seyssel Haute-Savoie
2 délégués	Anglefort, Chilly, Clarafond-Arcine, Corbonod, Marlioz, Minzier, Seyssel Ain
1 délégué	Bassy, Challonges, Chaumont, Chavanaz, Chêne-en-Semine, Chessenz, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Menthonnex-sous-Clermont, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy

Les membres du Conseil communautaire par commune⁴ :

Anglefort :	Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE	Droisy :	Jean-Paul FORESTIER
Bassy :	Rémi PONCET	Éloise :	Didier CLERC
Challonges :	Sophie COLAS	Franclens :	Jean-Louis MAGNIN
Chaumont :	André-Gilles CHATAGNAT	Frangy :	Bernard REVILLON, David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole BRETON
Chavannaz :	Alain CAMP	Marlioz :	Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT
Chêne-en-Semine :	Paul RANNARD	Menthonnex-sous-C. :	Florence POZZO
Chessenz :	Philippe JACQUESON	Minzier :	Jérémy COURLET, Carole ETTORI
Chilly :	Emmanuel GEORGES, Laetitia COCATRIX	Musièges :	Pascal COULLOUX
Clarafond-Arcine :	Sylvie TARAGON, Hervé BOUËDEC	Saint-Germain-sur-R. :	Alain LAMBERT
Clermont :	Christian VERMELLE	Seyssel 01 :	Michel BOTTERI, Corinne GUISEPIN
Contamine-Sarzin :	Georges CANICATTI	Seyssel 74 :	Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Carine DUVERNOIS, Gilles PILLOUX
Corbonod :	Patrick CHAPEL, Sandrine TASSET	Usinens :	François SÈVE
Desingy :	André BOUCHET	Vanzy :	Jean-Yves MÂCHARD

⁴ Le nom du Maire figure en premier.

Les délégués suppléants sont les suivants :

Stéphane PRAS (Bassy), Damien BORNENS (Challonges), Noémie MERLET (Chaumont), Serge ROUX (Chavannaz), Marie-Claude FOURNET (Chêne-en-Semine), Jessica LEMAIRE (Chessenz), Dominique THEVENET (Clermont), Christophe COMÉ (Contamine-Sarzin), Daniel BARRIL (Desingy), Régis RACINEUX (Droisy), Marcelle CURTENAZ (Éloise), Alain ROLLIER (Franclens), Philippe MOTTET (Menthonnex-sous-Clermont), Jean THOMASSIN (Musièges), Dominique REY (Saint-Germain-sur-Rhône), Marie-Françoise GALIMONT (Usinens), Jean-Pierre PASUTTO (Vanzy).

À noter la démission de Mme Annie PLESSIS en 2022, remplacée par Mme Jessica LEMAIRE, dans l'ordre du tableau des élus de Chessenz.

Le Conseil communautaire est composé de 39 conseillers dont la répartition par commune est la suivante :

Anglefort	2 sièges	Droisy	1 siège
Bassy	1 siège	Éloise	1 siège
Challonges	1 siège	Franclens	1 siège
Chaumont	1 siège	Frangy	4 sièges
Chavannaz	1 siège	Marlioz	2 sièges
Chêne-en-Semine	1 siège	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Chessenz	1 siège	Minzier	2 sièges
Chilly	2 sièges	Musièges	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Clermont	1 siège	Seyssel - 01	2 sièges
Contamine-Sarzin	1 siège	Seyssel - 74	4 sièges
Corbonod	2 sièges	Usinens	1 siège
Desingy	1 siège	Vanzy	1 siège

LES COMPÉTENCES ET L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les compétences de la Communauté de Communes Usse et Rhône ont été validées par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Certaines compétences définies dans les statuts font l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire, lesquelles ont été précisées par les délibérations suivantes : n°CC 329/2017 du 26 octobre 2017, n°CC 344/2017 du 12 décembre 2017, n°CC 58/2018 du 10 avril 2018, n°CC 118/2018 du 12 juin 2018, n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018, n°CC 25/2019 du 12 mars 2019, n°CC 16/2021 du 9 février 2021 et n°CC 95/2021 du 12 juin 2021.

Deux ajouts ont été effectués en 2021 :

→ Le gymnase du Mont des Princes à Seyssel au titre des équipements culturels et sportifs (article 5-3-1 des statuts),

→ Les items 6, 7 et 11 de l'article L211-7 du code de l'Environnement ainsi rédigés : « (...) 6° : La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques. 7° : La protection et la conservation des eaux superficielles et sous-terraines. (...) 11° : La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (...) afin de compléter le champ d'action de la compétence sur l'étude et animation des contrats de rivières et ainsi donner pour de compétences aux syndicats gestionnaires des rivières (article 5-4-1).

Trois syndicats gèrent les principaux cours d'eau d'Usses et Rhône : le Syr'Usses (Syndicat de rivière des Usses) pour les Usses, le Fornant et les affluents orphelins du Rhône ; le SHR (Syndicat du Haut-Rhône) pour le Rhône ; le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) pour le Fier et ses affluents dont la Morge.

À noter qu'une synthèse des définitions de l'intérêt communautaire est disponible au pôle administration générale (tel : 04 50 56 15 30 ou par mail : accueil@cc-ur.fr).

Les statuts et la synthèse de l'intérêt communautaire sont disponibles sur le site internet de la CC Usses et Rhône (<https://www.usses-et-rhone.fr/Statuts-et-Interet-communautaire>) ou sur demande au 04 50 56 15 30 ou par mail : accueil@cc-ur.fr.

LE FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

À la suite de la crise sanitaire, les Conseils communautaires ont repris leur cours normal en 2022 avec une séance tous les 2^{èmes} mardis du mois.

Le Conseil communautaire :

Il est convoqué dès que l'ordre du jour le nécessite. Durant l'exercice 2022, le Conseil communautaire a été réuni 11 fois les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre.

Les points les plus importants ont été les suivants :

- 8 février : attribution d'une concession de DSP pour le centre de loisirs à Seyssel Ain,
- 8 mars : approbation des comptes de gestion 2021,
- 8 mars : approbation des comptes administratifs 2021,
- 8 mars : rapport sur le DOB 2022,
- 8 mars : création de la CIID,
- 8 mars : approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi du Val des Usses,
- 12 avril : vote des taux d'imposition 2022,
- 12 avril : vote des budgets 2022,
- 12 avril : création de la CLECT,
- 12 avril : approbation du rapport d'activités 2021,
- 12 avril : modification de la périodicité des contrôles des installations autonomes,
- 12 avril : modification du règlement des transports scolaires,
- 12 avril : attribution du marché de travaux pour la construction du multi-accueil à Minzier,
- 10 mai : vote du taux de la TEOM 2022,
- 10 mai : participation des communes aux déficits des circuits de transports scolaires ne respectant pas les critères du règlement régional,
- 12 juillet : passage à la nomenclature comptable M57,
- 12 juillet : rapport 2021 sur les déchets,
- 13 septembre : validation du prix au m² et des conventions synallagmatiques de bail pour la ZAC 3,
- 8 novembre : adhésion de la Communauté de Communes au SYANE et à son Conseil énergie,
- 8 novembre : modification des tarifs de la piscine de la Semine pour les collèges et les écoles,
- 8 novembre : modification de la tarification des centres de loisirs,
- 8 novembre : attribution des contrats d'assurance 2023-2026,
- 13 décembre : montants définitifs des attributions de compensations versées aux communes,
- 13 décembre : attribution du marché de collecte des ordures ménagères,
- 13 décembre : modification de la tarification annuelle pour les installations autonomes d'assainissement non conformes,
- 13 décembre : RPQS du SPANC 2021,
- 13 décembre : approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées,
- 13 décembre : tarification des transports scolaires 2023-2024.

Les attributions du Conseil communautaire :

Pour faciliter le fonctionnement de la collectivité et permettre de fluidifier les affaires courantes, le Conseil communautaire a délégué certaines attributions au Président ou au Bureau communautaire.

À chaque séance, une communication est faite sur les décisions et un point sur les dossiers en cours afin que les conseillers aient une vision sur tous les chantiers, ainsi que sur toutes les décisions prises par le Président et le Bureau communautaire, conformément à leurs délégations données par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire permet au Président de :	Source :
- Intenter en justice ou défendre la Communauté de Communes	Délibération CC 88/2020 du 23/07/2020
- Avenants aux marchés à procédures adaptées : limite de 5 % et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT	Délibération CC 88/2020 du 23/07/2020
- Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux	Délibération CC 88/2020 du 23/07/2020
- Autoriser le 1er Vice-président à suppléer le Président en cas d'empêchement de celui-ci	Délibération CC 88/2020 du 23/07/2020
- Prendre toute disposition concernant les ressources humaines	Délibération CC 88/2020 du 23/07/2020
Le Conseil communautaire permet au Bureau d'agir sur :	Source :
- Marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 et 208 999 € HT	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Conclusions et révision du louage ou de la location-vente des choses et biens pour une durée > 12 ans	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Passation des contrats d'assurances et assurances statutaires	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Régler les conséquences dommageables des accidents des véhicules communautaires	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Aliénation de gré à gré des biens mobiliers > 10 000 €	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Décision d'avoir recours, fixation, rémunération et règlement des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Droit de Prémption Urbain (DPU)	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et autorisation de passer les actes nécessaires	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant (<i>voir les caractéristiques dans la délibération</i>)	Délibération CC 87/2020 du 23/07/2020
- Attribution des marchés de transports scolaires	Délibération CC 116/2021 du 20/07/2021

Aucune modification au tableau des attributions n'a été décidée en 2022.

Les décisions, en 2022, ont été les suivantes :

P 01/2022	14-janv	2022	Président	Modification du lancement marché conjoint avec Minzier pour multi-accueil et salle des associations	Social, Enfance, Jeunesse
B 01/2022	25-janv	2022	Bureau	Avenant n°2 convention bar piscine	Bâtiments – ST
B 02/2022	25-janv	2022	Bureau	Convention déneigement Services techniques CC Usse et Rhône Corbonod	Bâtiments – ST
B 03/2022	25-janv	2022	Bureau	Convention déneigement Services techniques CC Usse et Rhône Chêne-en-Semine	Bâtiments – ST
B 04/2022	22-févr	2022	Bureau	Appel à projets AMI	Tourisme
B 05/2022	22-févr	2022	Bureau	Convention étude urbanisme OAP Bassy	Urbanisme
B 06/2022	08-mars	2022	Bureau	Bail Maison de vie 1 - Bailly	Social, Enfance, Jeunesse
B 07/2022	08-mars	2022	Bureau	Bail Maison de vie 1 - Chavent	Social, Enfance, Jeunesse
B 08/2022	08-mars	2022	Bureau	Mise à disposition salles RPEI	Social, Enfance, Jeunesse
B 09/2022	08-mars	2022	Bureau	Mise à disposition école Seyssel 01	Social, Enfance, Jeunesse
P 02/2022	17-mars	2022	Président	Déclaration marché sans suite - Site administratif unique	Bâtiments – ST
B 10/2022	22-mars	2022	Bureau	Convention médecin référent Dr Bouvet	Social, Enfance, Jeunesse
P 03/2022	25-mars	2022	Président	Fonctionnement régie recette transports scolaires	Mobilités - transport
B 11/2022	05-avr	2022	Bureau	Ligne de trésorerie Assainissement	Assainissement
B 12/2022	05-avr	2022	Bureau	Avenant n°3 Bail infirmières Maison de vie 1	Social, Enfance, Jeunesse
B 13/2022	19-avr	2022	Bureau	Subvention Vive le cinéma Seyssel	Administration générale
B 14/2022	19-avr	2022	Bureau	Subvention Union des producteurs de vin Seyssel	Économie
P 04/2022	02-mai	2022	Président	Avenant au lot n°1 Marché bâtiment base nautique Seyssel	Tourisme
B 15/2022	04-mai	2022	Bureau	Autoriser à signer convention droit passage ski fonds Sur Lyand	Tourisme
B 16/2022	04-mai	2022	Bureau	Convention ATMB ZAC 3 Semine	Économie
B 17/2022	04-mai	2022	Bureau	Convention étude convention Grand Colombier	Tourisme
P 05/2022	17-mai	2022	Président	Avenants aux lots n°11 et 12 Marché bâtiment base nautique Seyssel	Tourisme
B 18/2022	17-mai	2022	Bureau	Subvention Callynant	Social, Enfance, Jeunesse
B 19/2022	17-mai	2022	Bureau	Téractem- Station-service Musièges	Économie
B 20/2022	17-mai	2022	Bureau	Téractem- Station-service Semine	Économie
B 21/2022	17-mai	2022	Bureau	Téractem- Hôtel Semine	Économie
P 06/2022	24-mai	2022	Président	Avenant au lot n°6 Marché bâtiment base nautique Seyssel	Tourisme
P 07/2022	31-mai	2022	Président	Avenant n°1 marché maître-d'œuvre Multi-accueil Minzier	Social, Enfance, Jeunesse
B 22/2022	31-mai	2022	Bureau	Avenant à la convention tripartite Minzier FOL	Social, Enfance, Jeunesse
P 08/2022	01-juin	2022	Président	Avenant n°2 marché maître-d'œuvre Multi-accueil Minzier	Social, Enfance, Jeunesse
P 09/2022	02-juin	2022	Président	Avenants aux lots n°7, 8, 9, 11 et 12 Marché bâtiment base nautique Seyssel	Tourisme
B 23/2022	14-juin	2022	Bureau	Convention équipements Centre de loisirs Seyssel Ain	Social, Enfance, Jeunesse
B 24/2022	14-juin	2022	Bureau	Convention SEMA Alpagnes Ain	Économie
P 10/2022	15-juin	2022	Président	Avenant n°1 marché sur les études d'avant-projet ANC	Assainissement
P 11/2022	15-juin	2022	Président	Acceptation de la résiliation de l'attribution du lot n°2 BL Maçonnerie MAC Minzier	Social, Enfance, Jeunesse
P 12/2022	16-juin	2022	Président	Ouverture à la concurrence du lot n°2 Maçonnerie MAC Minzier	Social, Enfance, Jeunesse
P 13/2022	27-juin	2022	Président	Avenants financiers marché Base de loisirs Seyssel bâtiment Prolynx	Tourisme
B 25/2022	28-juin	2022	Bureau	Convention entretien gymnase Seyssel Avenant n°1	Bâtiments – ST
B 26/2022	28-juin	2022	Bureau	Panneau d'accueil Sur Lyand	Tourisme
B 27/2022	28-juin	2022	Bureau	Demande de subvention MFR Seyssel	Économie
P 14/2022	04-juil	2022	Président	Avenants financiers marché Base de loisirs Seyssel bâtiment Prolynx	Tourisme

P 15/2022	08-juil	2022	Président	Attribution Etude OAP Bassy	Urbanisme
P 16/2022	08-juil	2022	Président	Avenants financiers marché Base de loisirs Seyssel bâtiment Prolynx	Tourisme
B 28/2022	12-juil	2022	Bureau	Convention Déchetterie Saint-Germain-sur-Rhône	Environnement
B 29/2022	12-juil	2022	Bureau	Avenant n°1 Convention location Seyssel 74	Administration générale
B 30/2022	12-juil	2022	Bureau	Convention SIVALOR pour les containers semi-enterrés	Environnement
P 17/2022	21-juil	2022	Président	Avenants financiers marché Base de loisirs Seyssel bâtiment Prolynx	Tourisme
P 18/2022	21-juil	2022	Président	Avenants financiers marché Base de loisirs Seyssel bâtiment Prolynx	Tourisme
B 31/2022	06-sept	2022	Bureau	Attribution du marché de maîtrise-d'œuvre du site administratif	Bâtiments – ST
B 32/2022	06-sept	2022	Bureau	Convention ATMB mise à disposition des parcelles	Économie
B 33/2022	04-oct	2022	Bureau	Indemnités ENEDIS Sur Lyand Corbonod	Tourisme
B 34/2022	18-oct	2022	Bureau	Mise à disposition de la salle de l'ex-Agri Sud-est (Jean XXIII)	Bâtiments – ST
B 35/2022	18-oct	2022	Bureau	Mise à disposition des salles de la paroisse (Jean XXIII)	Bâtiments – ST
B 36/2022	29-nov	2022	Bureau	Convention financière éclairage ZAE Pont-Rouge	Économie
B 37/2022	29-nov	2022	Bureau	Résiliation du bail de Mme Bailly - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 38/2022	29-nov	2022	Bureau	Résiliation du bail de M. Chavent - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 39/2022	29-nov	2022	Bureau	Résiliation du bail de Mme Gervais - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 40/2022	29-nov	2022	Bureau	Bail de location à Mme Bailly - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 41/2022	29-nov	2022	Bureau	Bail de location au Dr Obrist - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 42/2022	29-nov	2022	Bureau	Bail de location à Mme Gervais - Maison de vie 2 Semine	Social, Enfance, Jeunesse
B 43/2022	29-nov	2022	Bureau	Bail de location M. Chavent - Maison de vie 1 Semine	Social, Enfance, Jeunesse

Le Bureau communautaire

Organisé autour du Président et des 10 Vice-présidents, il se réunit toutes les deux semaines. Le Bureau traite des affaires courantes. Il prend des décisions relatives aux attributions données par le Conseil communautaire, qu'il informe à chaque réunion de Conseil.

En 2022, le Bureau communautaire s'est réuni 24 fois.

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires est une instance de travail définie par l'article L. 5211-11-3 du CGCT. Elle rassemble les 26 Maires des communes d'Usse et Rhône. Elle se tient une fois par mois, soit 11 fois dans l'année (hormis le mois d'août). Il s'agit d'un organe de discussion où des présentations sont faites aux Maires et où tout sujet est discuté. Depuis la crise sanitaire, les réunions de Conférence des Maires ont repris leur cours normal.

La Conférence des Maires s'est réunie 7 fois pendant l'année 2022.

Les commissions thématiques intercommunales

Les commissions thématiques intercommunales sont les suivantes, toutes sous la responsabilité d'un Vice-président :

- Commission Administration générale et Ressources Humaines, sous la responsabilité de M. Patrick CHAPEL,
- Commission Assainissement, sous la responsabilité de M. Rémi PONCET,
- Commission Bâtiments – Services techniques, sous la responsabilité de M. Jean-Louis MAGNIN,
- Commission Communication, sous la responsabilité de M. Jean-Yves MÂCHARD,

- Commission Développement économique, sous la responsabilité de M. Christian VERMELLE,
- Commission Environnement, sous la responsabilité de M. Emmanuel GEORGES,
- Commission Finances, sous la responsabilité de Mme Sylvie TARAGON,
- Commission Mobilités-transport, sous la responsabilité de M. Jean-Yves MÂCHARD,
- Commission Social, enfance, jeunesse, sous la responsabilité de M. André-Gilles CHATAGNAT,
- Commission Tourisme, sous la responsabilité de M. Gérard LAMBERT,
- Commission Urbanisme – Aménagement du territoire, sous la responsabilité de M. Bernard REVILLON⁶.

Les commissions thématiques ont pour but de faire des propositions au Conseil communautaire. Elles ne sont pas des instances décisionnelles.

La thématique de l'eau potable et des gens du voyage est directement sous la présidence de Paul RANNARD.

Le pacte de gouvernance

Les pactes de gouvernance ont été instaurés par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Ils régissent les rapports entre la Communauté de Communes et les communes.

Il est disponible sur demande auprès de la CC Usse et Rhône ou téléchargeable au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/7624-pacte-de-gouvernance.htm>.

BUDGETS - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le budget général⁷ affiche des dépenses de fonctionnement d'un montant de **12 376 116,85 €** lesquelles correspondent notamment à :

- Charges à caractère général	2 728 295,63 €
- Charges de personnel	2 376 198,97 €
- Charges de gestion courantes, subventions aux crèches, centres de loisirs, associations et aux budgets annexes	1 761 292,29 €
- Remboursement des intérêts des emprunts	52 994,67 €
- Charges exceptionnelles	17 221,99 €
- Dotations aux amortissements	645 059,34 €
- Prélèvements de contribution aux finances publiques et de solidarité nationale	4 795 053,96 €

Le budget général affiche des dépenses d'investissement d'un montant de **3 019 546,59 €** lesquelles correspondent notamment à :

- Remboursement du capital des emprunts	197 068,69 €
- Enregistrement des amortissements	623 760,61 €
- Frais d'études (PLUi), d'achat de logiciel, frais divers	100 345,28 €
- Frais d'études pour des projets et voiries/terrassements	367 859,59 €
- Travaux	1 698 634,27 €
- Versement annuel pour Agri Sud Est Frangy- EPF	27 363,03 €

⁶ M. Bernard REVILLON a été remplacé par M. David BANANT le 13 février 2023. La commission ne s'appelle plus « Urbanisme - Aménagement du territoire » mais « Urbanisme ».

⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2022, le budget principal comptabilise en son sein le budget annexe « zone de loisirs ».

Le budget annexe Maisons de santé⁸ : dépenses d'investissement de **621 927,51 €** dont :

- Report de l'excédent 2021	99 759,68 €
- Remboursement du capital des emprunts	85 760,67 €
- Amortissements	8 692,32 €
- Études pour des projets	4 563,07 €
- Travaux	423 151,77 €

À noter que les dépenses de fonctionnement représentent **614 209,21 €**.

Le budget annexe Assainissement : dépenses d'investissement **3 992 066,02 €** :

- Remboursement du capital des emprunts	708 520,77 €
- Amortissements	434 138,07 €
- Études pour des projets	14 370,88 €
- Stations d'épuration, matériels	222 866,93 €
- Travaux	2 612 169,37 €

À noter que les dépenses de fonctionnement représentent **2 604 639,20 €**.

Le budget annexe transports scolaires n'a pas réalisé de dépenses d'investissement car ce budget supporte essentiellement les frais liés au transport des élèves (le fonctionnement s'élève à **2 111 934,04 €**).

Les budgets annexes des **cinq zones d'activités ZAE de Maboez, des ZAC 1/ZAC 2/ZAC 3 de la Semine et du Vieux-Moulin** : il s'agit principalement d'écritures de stocks et elles sont passées en section de fonctionnement.

Le budget annexe ADS : mutualisation avec les communes car les Maires sont compétents en matière d'ADS.



Parc d'activités de la Semine

⁸ Depuis le 1^{er} janvier 2022, le budget annexe « maisons de santé » a été créé et regroupe les anciens budgets « maisons de vie » et « pôle médical des Usse ».

LES PROJETS PORTÉS PAR LES PÔLES DE LA CC USSES ET RHÔNE EN 2022

Le tableau ci-après recense les différents projets portés par la CC Usse et Rhône en 2022.

Type d'action	Travail effectué	Observations
Administration générale		
Rapport et schéma de mutualisation	Rapport sur la mutualisation des activités, des biens et des services. Proposition de schéma de mutualisation.	Le rapport et le schéma de mutualisation ont été élaborés en concertation avec les Communes, qui ont été associées à l'occasion de rencontre. Il dresse les actions déjà menées et en propose d'autres via le schéma. L'une d'entre elles consiste à mettre en place un service ressources humaines mutualisé.
Informatique et téléphonie	Connexion des sites administratifs à la fibre. Mise en place d'une nouvelle armature informatique et téléphonique.	Le site de Seyssel sera connecté à la fibre pendant le 1 ^{er} trimestre 2023. L'architecture informatique a été achevée. L'accueil téléphonique va être renouvelé en 2023.
Service Finances		
Inventaire des biens et des services	Réalisation de l'inventaire en cours.	Inventaire physique des biens et des services en cours.
Dissolution de budgets	Budget annexe « ZAE du Vieux-Moulin »	Dissolution du budget annexe « ZAE du Vieux-Moulin ».
Contraction d'emprunts	Contraction de 3 prêts.	Financement des opérations en investissement (voir le DOB).
Service ressources humaines		
Service ressources humaines mutualisé	Analyse d'une éventuelle création de service.	Analyse de la charge de travail supportée par ce service. Analyse du futur budget. Il en ressort 6 Communes et 2 Syndicats intéressés.
Service Bâtiment – Services techniques		
Site administratif unique	Regroupement des 3 sites administratifs de Chêne-en-Semine, Frangy et Seyssel en un site unique.	L'équipe de maîtrise-d'œuvre a été retenue mi-2022. Les études techniques ont été commandées et certaines ont débuté. Le PC sera déposé en 2023. Les travaux débuteront en 2023.
Réaménagement de la base nautique à Seyssel	Dévoisement voirie CNR. Démolition/construction de 2 bâtiments (accueil et stockage).	Le bâtiment a été livré en août 2022.
Extension du bâtiment technique	Aménagement de locaux et réaménagement intérieur.	Les études pour évaluer les besoins se font en interne. Un maître-d'œuvre sera recruté en 2023 et les autorisations d'urbanisme déposées.
Snack de la base de loisirs à Seyssel	Réaménagement à l'arrière du bâtiment.	Réaménagement des sanitaires et du local secours en cours, le maître-d'œuvre a été validé. Les travaux seront réalisés en 2023.

Rénovation technique et énergétique de la piscine de la Semine	Mise aux normes du bâtiment.	Diagnostic technique et fonctionnel réalisé en 2021 (en attente de l'étude complète). L'étude de faisabilité a été réalisée en 2022. Le dépôt des autorisations d'urbanisme sera effectué en 2023.
Service Communication		
Bulletin communautaire	Publication en juin 2022 d'un bulletin communautaire.	Le bulletin communautaire 2022 est paru en juin. Il sera renouvelé en 2023.
Page Facebook	Animation d'une page Facebook pour informations au grand public.	1 310 abonnés au 31 décembre 2022
Ingenierie	Recrutement d'un agent	Un agent s'occupe désormais de la politique de communication de la CC Usse et Rhône, à hauteur de 60 % de temps de travail.
Inaugurations	Cérémonies en 2022.	Cérémonie de signature du CRTE avec l'État le 21 janvier 2022. Inauguration du Pôle médical des Usse le 21 janvier 2022. Pose de la première pierre de l'Ecopôle de la Semine (Excoffier Frères) le 6 février 2022. Inauguration des établissements Pernoud (Savoie Volailles) le 17 mai 2022. Pose de la première pierre de la maison de santé et du futur office de tourisme à Seyssel le 18 octobre 2022. Inauguration de l'installation de BioMéthaVernes le 3 décembre 2022. Cérémonie de signature de la CTJ avec les CAF de l'Ain et de Haute-Savoie le 13 décembre 2022.
Application Panneau Pocket	Application obtenue fin 2021	L'application est désormais en service. Elle compte 1 811 abonnés début 2023.

Service Développement économique		
Conventions avec Initiative Genevois et la Maison de l'Économie et du Développement	Soutien aux porteurs de projets. Appui aux entreprises. Travail en coordination au titre du développement économique.	Fin de la convention en 2022. Renouvellement de la convention à partir de 2023.
Extension du PAE de la Semine – ZAC III	Aménagement de surfaces destinées aux activités économiques sur 15 hectares pour 120 000 m ² commercialisables.	Les travaux de défrichement et de compensations écologiques ont pris fin en 2022. Les travaux de viabilisation ont débuté en 2022. L'aménagement durera jusqu'en 2024. Les premiers compromis de vente ont été signés fin 2022. La commercialisation se poursuivra en 2023.
Extension de la ZAE de Maboez (Corbonod)	Aménagement de surfaces d'activités économiques sur 3,5 ha dont 32 000 m ² commercialisables.	La commercialisation des lots touche à sa fin. Les derniers lots devraient être attribués en 2023, si la conjoncture économique le permet. Les travaux de voirie et de réseaux se sont déroulés en 2022. La dernière couche d'enrobé sera portée au 2 ^{ème} semestre 2023.
Partenariat avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc	Actionnement du 2 ^{ème} volet sur la transmission des exploitations.	Subvention intégralement versée. Présentation de l'étude agricole en 2023.
Vitrines de Noël	Participation de la CCUR à la décoration des vitrines de Noël.	En 2022, la CC Usses et Rhône a soutenu la décoration de 62 enseignes. L'action sera reconduite en 2023.
ZAE de Pont-Rouge à Usinens	Réfection voirie et réseaux.	La réfection de la voirie du bout de la ZAE a été réalisée en 2022, ainsi que l'extension des réseaux. Le virage d'entrée a également été corrigé.
ZAE de la Culaz à Challonges	Enrobé de fin de voirie.	Les études ont débuté pour le relevé géométrique, la réalisation d'enrobés en fin de voirie ainsi que l'évacuation des eaux pluviales. Les travaux se dérouleront en 2023.
Aide à l'immobilier d'entreprise	Convention de délégation avec le Département de l'Ain.	Convention signée et qui sera renouvelée en 2023.
Canalisation de gaz	Installation BioMéthaVernes à Bassy.	La CC Usses et Rhône a participé à hauteur de 250 000 € à la création de la canalisation de gaz entre Bassy, la Semine et ValseRhône pour bénéficier du gaz produit par l'exploitation agricole au site de la Croisée.
Programme Territoire d'Industrie Rumilly Terre de Savoie Usses et Rhône	Soutenir les entreprises industrielles.	Contrat porté avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie qui a pris fin en 2022. Des réflexions se poursuivront en 2023 pour le renouveler.

Service Mobilités-Transports		
Vélo route V62 (Sarzin à Frangy)	Création d'une piste cyclable en site propre.	Le dossier a été validé par le Département et a obtenu une subvention du Département et de l'État. Les travaux débuteront en 2023 sur la section comprise entre Sarzin et Frangy. Finalisation des acquisitions parcellaires. La section entre Frangy et Mons sera traitée ultérieurement.
Véloroute ViaRhôna (Arcine à Usinens)	Création d'une piste cyclable en site propre.	Le dossier est présenté pour validation par le Département en 2023. Les demandes de subvention sont en cours. Le tracé a été défini. Les travaux débuteront début 2024. Acquisitions parcellaires en cours.
Parking de covoiturage à la Semine (Croisée, route de Marzin)	Création d'un parking de covoiturage.	Un parking de covoiturage de 60 places va être créé sur le site du parking poids-lourds à la Croisée, route de Marsin, à Chêne-en-Semine. Les travaux débuteront en 2023. Projet d'ombrières solaires.
Service Gens du voyage		
Création de 6 terrains d'accueil familiaux pour les gens du voyage	Terrains d'accueil familiaux	Projet d'aménagement de ces terrains d'accueil à Chêne-en-Semine, secteur de la Croisée, sous la forme de logements PLAI. Site trouvé, travail en partenariat avec Alfa 3A qui sera maître-d'ouvrage. La CC Usses et Rhône apporte une subvention à ce projet pour équilibrer et mettra à disposition les terrains qu'elle acquerra.
Service Assainissement collectif		
Assainissement Marlioz	Création d'une station d'épuration centrifugeuse de 1 800 Eq. /Hab.	La nouvelle station d'épuration est en service depuis septembre 2022.
Service Assainissement non collectif		
Dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC)	Animation des programmes de réhabilitation et conseils auprès des usagers. Visa des devis. Contrôles des travaux et délivrance des certificats de conformité.	* Suivi et animation des forfaits de 2 000 € octroyés par la CCUR pour encourager les usagers disposant d'un dispositif d'ANC non-conforme à réhabiliter. *Poursuite des contrôles de bon fonctionnement : 82 (sur 3 mois uniquement) avec une fréquence de contrôles tous les 7 ans et des contrôles de mise en œuvre des différents systèmes d'ANC.

Service Environnement		
Marché MOE agrandissement déchetterie de Seyssel 74	Consultation pour maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Seyssel 74.	Lancement de la consultation le 16/09/2022 pour un retour des offres fixés au 14/11/2022. Titulaire du Marché : cabinet Tecta (21 Beaune). Démarrage des prestations (phase avant-projet) en décembre 2022.
Marché collecte Ordures ménagères	Renouvellement de marché de collecte sur l'ensemble du territoire Usse et Rhône.	Consultation lancée le 21/10/2022 pour un retour des offres fixé au 18/11/2022. Titulaire du marché : Eco déchets/ Valsérhône 01 pour un démarrage de prestation au 01/01/2023.
Implantation CSE sur le territoire	Mise en place de CSE sur les communes de Bassy, Challonges, Usinens et Seyssel 74 optimisation collecte OM.	Travaux et installations de 62 conteneurs de 5 m ³ sur ces communes, travaux effectués en décembre 2022 avec une installation des conteneurs en 2023. Démarrage de la collecte en grue pour ces communes.
Service Social, enfance, jeunesse		
EHPAD du Val des Usse	Délocalisation de l'EHPAD du Val des Usse. L'EHPAD actuel ne correspond plus aux normes en vigueur.	La consultation pour les travaux sera déposée en mai 2023, les marchés seront notifiés en septembre 2023 pour un démarrage des travaux à l'automne 2023. Fin des travaux prévu en 2025. Le CIAS rachettera à la CC Usse et Rhône les terrains d'assiette du projet.
Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI)	Activité du RPEI.	Le RPEI a été créé au 4 janvier 2022. Il est basé à Seyssel. Cette structure étant itinérante, chaque semaine, les assistantes maternelles du territoire ont la possibilité de participer aux accueils collectifs proposés par l'animatrice du Relais. En 2022, 56 assistantes maternelles et 132 enfants différents ont participé au moins 1 fois aux différentes activités proposées par le Relais. <u>Les coordonnées</u> : RPEI Usse et Rhône – rpe.ussetrhône@alfa3a.org – 04 81 50 02 58
Multi-accueil de Minzier	Création de 25 berceaux.	Les travaux ont débuté en 2022 et se poursuivront pendant l'année 2023. L'ouverture du multi-accueil est programmée pour le printemps 2024. La structure mesurera 290 m ² au total, pour un accueil de 25 berceaux et se situera à côté du groupe scolaire le Triolet.
Pôle médical des Usse	Locaux professionnels de santé.	Au 31 décembre 2022 étaient présentes les professions de santé suivantes : 2 médecins généralistes, 1 sage-femme, 1 diététicienne, 1 kinésithérapeute pédiatrique, 1 psychologue, 1 kinésologue, 1 ostéopathe, 2

		orthophonistes, 2 podologues, 1 cabinet d'infirmières.
Maison de vie 1 de la Semine	Locaux professionnels de santé.	Au 31 décembre 2022 étaient présentes les professions de santé suivantes : 1 cabinet de kinésithérapeutes, 1 médecin généraliste, 1 praticienne en luxopuncture, 1 chirurgien cardio-vasculaire, 1 psychologue, 1 esthéticienne, 1 cabinet d'infirmières, 1 orthoptiste, 1 conseillère en orientation scolaire et professionnelle.
Maison de vie 2 de la Semine	Locaux professionnels de santé.	Au 31 décembre 2022 étaient présentes les professions de santé suivantes : 1 médecin généraliste, 2 orthophonistes, 1 professionnelle en vente de perruques médicales, 1 hypnothérapeute, 1 cabinet dentaire, 2 sage-femmes, 1 ostéopathe, 1 centre de l'œil.
Maison de santé à Seyssel	Création de 320 m ² de locaux professionnels de santé.	Les travaux du futur bâtiment ont débuté en 2022. Il se poursuivront pendant l'année 2023 pour une ouverture prévue au 1 ^{er} semestre 2024. La structure comportera 11 locaux professionnels, d'une superficie comprise entre 14 et 24 m ² chacun.
Signature de la Convention territoriale globale avec les CAF	CTG avec les CAF de l'Ain et de la Haute-Savoie.	Signature le 13 décembre 2022 de la CTG qui affirme le partenariat avec les CAF pour le soutien financier aux infrastructures d'enfance et de jeunesse.
Service Tourisme		
EPIC Haut-Rhône Tourisme (HRT)	Office de Tourisme de Seyssel et Bureau d'Information Touristique (BIT) de Frangy.	Accueil, promotion, communication, vente boutique et vente de produits touristiques packagés. Voir le rapport d'activités 2021 sur le site de Haut-Rhône Tourisme.
	Haut-Rhône-Tourisme gère le domaine nordique de Sur-Lyand, la base nautique de Seyssel et l'aire de Camping-car de Seyssel Ain.	
	Haut-Rhône-Tourisme pilote aussi la mise en œuvre du schéma directeur de la randonnée et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire.	Boucles balisées en 2022 : - Boucle VTT Clermont Chilly - Boucle VTT bleue, verte et rouge (ouest) sur le plateau de la Semine - Boucle pédestre des marais Entretien de l'ensemble des itinéraires inscrits au PDIPR (hors chemins ruraux).
Label Vignoble et Découverte	Label Vignoble et découverte Aix-les-Bains Riviera des Alpes – vignoble de Seyssel, Frangy, Jongieux et Chautagne – 2022/2024	Participation financière via Haut-Rhône-Tourisme – Suivi du dossier et mobilisation des acteurs locaux autour de ce label.

Espace Naturel Sensible (ENS) du Grand-Colombier	Haut-Rhône-Tourisme participe au comité de site de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du massif du Grand-Colombier au côté de la CC Bugey Sud, de la SEMA et du Département de l'Ain.	Valorisation touristique du massif, et poursuite de la réflexion autour de la signalétique de l'ENS et des aménagements à prévoir sur les 2 portes d'entrée de l'ENS (le sommet du Grand-Colombier et Sur-Lyand).
Plan Pastoral Territorial	Participation de Haut-Rhône-Tourisme à la commission territoire Retord, Michaille, Grand-Colombier.	Mise en place d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) à l'échelle du Département de l'Ain.
Diversification de l'activité sur le domaine nordique de Sur-Lyand	Proposition d'aménagement afin d'améliorer l'accueil de la clientèle, l'offre hivernale, la gestion de la sur-fréquentation estivale (conflit d'usage entre visiteurs et alpagistes) et la création de différents types d'hébergement.	Mise en place en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du départ des pistes - Mise en place d'une signalétique spécifique interdisant le stationnement sur la partie sommitale du plateau de Sur-Lyand en période estivale - Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre (restructuration de l'espace location et repositionnement du poste de secours) afin de mieux accueillir la clientèle et les groupes scolaires.
		- Abandon du projet d'étude concernant la réalisation d'hébergements atypiques
Aménagement du Sommet du Grand-Colombier	Suivi du projet au côté de la CC Bugey Sud et des services du Département.	Proposition de réalisation d'une étude paysagère et d'aménagement en vue de d'effectuer des travaux d'aménagement légers permettant d'améliorer l'accueil des visiteurs et la valorisation touristique du site.
Requalification de la base nautique Aqualoisirs	Reconstruction du bâtiment du prestataire d'activité sur la base nautique Aqualoisirs.	Bâtiment livré le 1 ^{er} août 2022.
Dragage du chenal d'accès à la base nautique Aqualoisirs	Poursuite du projet de requalification de la base nautique Aqualoisirs.	Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du poste de secours et la création de toilettes supplémentaires à l'arrière du snack, ainsi que la mise en conformité du snack de la plage et la création d'une pergola.
Envasement Base nautique Aqualoisirs et dragage du chenal d'accès	Lancement d'une AMO en partenariat avec le SHR et la CC Bugey Sud.	Définition d'un programme pluriannuel de dragage ou/et de faucardage intégrant les démarches d'autorisation auprès de la DREAL et à la mutualisation de moyen avec la CNR.

Service Urbanisme – Aménagement du territoire		
Mise en ligne des PLUi sur le Géoportail de l'urbanisme	À chaque modification de PLUi ou mise à jour, les données doivent obligatoirement être téléversées sur le Géoportail pour devenir exécutoires.	Le Géoportail de l'urbanisme est disponible au lien suivant : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
Modification simplifiée n°2 du PLUi de la Semine	Lancement de la modification simplifiée n°2.	Approbation en 2023
Modification n°1 du PLUi du Pays de Seyssel	Lancement de la modification n°1.	Approbation en mars 2023
Modification n°1 du PLUi du Val des Usses	Lancement de la Modification n°1.	Approbation en mars 2022
Mises à jour des 3 PLUi	Mise à jour régulière des PLUi.	Pour l'instauration du droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser, Pour les servitudes d'utilité publique
AVAP de Clermont	Arrêt projet – validation de la CRPA – examen conjoint – enquête publique.	En 2023 : attente retour de l'avis du Préfet de Région – approbation en 2023
Etude patrimoniale des 2 Seyssel	Diagnostic finalisé – les élus communaux souhaitent s'orienter vers un site patrimonial remarquable (SPR), volonté validée par le ministère.	Lancement des consultations en janvier 2023 – difficultés à trouver un bureau d'études intéressé pour accompagner les communes dans l'élaboration de ce SPR.
Etude pré-opérationnelle OAP de Bassy	Consultation BE et lancement de l'étude	Diagnostic/enjeux réalisé, scénario d'aménagement retenu, test opérateur en cours lequel pourra amener à la modification du scénario d'aménagement retenu. La réflexion poussée sur cette OAP devra être intégrée dans le PLUi comme prévu lors de l'octroi de la DGD Urbanisme 2021.
Service Application du droit des sols (ADS)		
Instruction des autorisations d'urbanisme	2 181 demandes d'autorisation transmises au service ADS dont 433 dossiers déposés par voie électronique.	Service commun instruisant pour le compte des communes : permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
Service d'architecture conseil	65 porteurs de projets rencontrés en 2022.	La CCUR s'appuie sur les CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie pour mettre à disposition des habitants et des porteurs de projets un service de conseil en architecture. Depuis juillet 2021, deux architectes conseils pour les communes du département de la Haute-Savoie sont à disposition des porteurs de projet. Ceux-ci ont vocation à travailler sur l'insertion paysagère et architecturale des projets en amont d'une demande d'autorisation d'urbanisme.
Développement de l'instruction dématérialisée	Consultations gestionnaires via PLAT'AU.	Prochaine étape : l'envoi des décisions par voie dématérialisée.

COMMUNICATION

La CC Usse et Rhône poursuit son information au public au travers :

- Du site internet avec une mise à jour continue. Une réflexion est à l'oeuvre pour l'améliorer,
- De sa page Facebook,
- De la plate-forme PanneauPocket,
- D'informations via le bulletin communautaire, paru en juin 2022⁹.

En 2022, le rythme des lettres d'information a faibli mais la CC Usse et Rhône a adopté une nouvelle application de renseignement à la population : PanneauPocket, pour diffuser des informations ou des alertes.

En 2022, le site internet a été enrichi de toutes les délibérations prises par le Conseil communautaire. Il sert de support direct de communication et d'échanges avec le public. Il prend en compte la nouvelle réglementation en matière de communication au public.

La CC Usse et Rhône dispose d'un intranet au sein du personnel et en lien avec les mairies et les élus.

Il est toujours possible de contacter les services de la CC Usse et Rhône au :

📍 CC Usse et Rhône, 24 Place de l'Orme, 74910 Seyssel

☎ 04 50 56 15 30

✉ accueil@cc-ur.fr

Ou via le formulaire du site internet : <https://www.usse-et-rhone.fr/7632-contact.htm>

La CC Usse et Rhône poursuit ses efforts pour toujours mieux informer le public.

SIGNATURE

Le présent rapport d'activités a été présenté en Conseil communautaire du 13 juin 2023.

Fait à Seyssel, le 13 juin 2023.

Le Président,
Paul RANNARD

Le Vice-président à l'administration générale,
Patrick CHAPEL

TABLE DES SIGLES

ADS	Application du Droit du Sol
AMO	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
ANC	Assainissement Non Collectif
ATMB	Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc
AVAP	Aire de Mise en Valeur Architecturale et Paysagère
BCLB	Bureau de Contrôles des Légalités et Budgétaire
BIT	Bureau d'Information Touristique
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAUE	Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CC	Communauté de Communes
CCUR	Communauté de Communes Usse et Rhône
CIID	Commission Intercommunale des Impôts Directs
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLECT	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CRPA	Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Énergétique
CSE	Container Semi-Enterré
CTG	Convention Territoriale Globale
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DOB	Document d'Orientations Budgétaires
DPU	Droit de Préemption Urbain
DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP	Délégation de Service Public
EHPAD	Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunal
EPF	Établissement Public Foncier
FOL	Fédération des Œuvres Laïques
HRT	Haut-Rhône Tourisme
HT	Hors Taxes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MAC	Multi-accueil
MFR	Maison Familiale Rurale
MOE	Maître-d'œuvre
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PDIPR	Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPT	Plan Pastoral Territorial
RPEI	Relais Petite Enfance Intercommunale
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services
SEMA	Société d'Économie Mixte Alpestre
SHR	Syndicat du Haut-Rhône
SPAC	Service Public d'Assainissement Collectif
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPR	Site Patrimonial Remarquable
ST	Services Techniques
SYANE	Syndicat d'Aménagement Numérique de Haute-Savoie
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
VTT	Vélo Tout-Terrain
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZAE	Zone d'Activités Économiques

⁹ Disponible au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/8903-bulletin-intercommunal.htm>

ANNEXE

Délibération n°CC 43/2023 du 11 avril 2023 approuvant les comptes administratifs 2022 :

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Séance du 11 avril 2023
Nombre de Conseillers : En exercice : 39 Présents : 22 Suppléants : 0 Absents : 9 Pouvoir : 8 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois , le 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD . Date de convocation : 04 avril 2023 Présents : Mesdames Sophie COLAS, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD. Suppléant : / Pouvoir : Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Patrick CHAPEL à Rémi PONCET, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Florence POZZO à Jean-Paul FORESTIER, Jérémie COURLET à David BANANT, Alain LAMBERT à Emmanuel GEORGES, Corinne GUISEPPIN à Michel BOTTERI, Gilles CALLET à Gérard LAMBERT. Absents : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Hervé BOUËDEC, Georges CANICATTI, Sandrine TASSET, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX. Madame Carine DUVERNOIS est désignée secrétaire de séance.
N°CC 43/2023	

OBJET : FINANCES - Approbation des Comptes Administratifs 2022 du Budget Principal et des Budgets annexes CC Usse et Rhône

Vu l'article L2313.1 du CGCT

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance de la note de présentation synthétique ci-dessous qui a pour objet de retracer les informations financières essentielles au compte administratifs 2022

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Paul RANNARD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs en € par le 1^{er} Vice-Président M. Christian VERMELLE

▪ **BUDGET PRINCIPAL CCUR (84400)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	141,82 €		1 492 727,30 €			1 492 869,12 €
FONCTIONNEMENT	958 851,17 €	0,00 €	510 133,28 €			1 468 984,45 €

▪ **BUDGET ANNEXE ADS (84409)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT			0,00 €			0,00 €
FONCTIONNEMENT	1 813,60 €		8 042,84 €			9 856,44 €

▪ **BUDGET ANNEXE PORT GALLATIN (84600)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	68 556,92 €		16 983,69 €	0,00 €		85 540,61 €
FONCTIONNEMENT	4 245,52 €	0,00 €	-15 171,96 €			-10 926,44 €

▪ **BUDGET ASSAINISSEMENT (84500)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	366 133,71 €		-1 337 242,15 €			-971 108,44 €
FONCTIONNEMENT	1 731 505,35 €	742 806,48	192 183,08 €			1 180 881,95 €

▪ **BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE (84406)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-99 759,68 €		347 654,58 €			247 894,90 €
FONCTIONNEMENT	-9 534,31 €	0,00 €	-108 186,77 €			-117 721,08 €

▪ **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES (84407)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	18 242,17 €		4 393,97 €	0,00 €		22 636,14 €
FONCTIONNEMENT	70 772,00 €	0,00 €	-8 023,27 €			62 748,73 €

▪ **BUDGET ANNEXE ZAC 2 (84405)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-88 845,98 €		-2 213,51 €	0,00 €		-91 059,49 €
FONCTIONNEMENT	341 368,12 €		133,51 €			341 501,63 €

▪ **BUDGET ANNEXE ZAC 3 (84402)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 692 409,63 €		1 256 607,23 €	0,00 €		2 949 016,86 €
FONCTIONNEMENT	14 819,98 €		356 095,49 €			370 915,47 €

▪ **BUDGET ANNEXE SERRASSON (84408)**

Dissout le 31 Décembre 2022 selon CC 97/2022 du 13 septembre 2022

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	74 089,06 €		-74 089,06 €			0,00 €
FONCTIONNEMENT	699 704,87 €		-699 704,87 €			0,00 €

▪ **BUDGET ANNEXE MABOEZ (84401)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-313 402,38 €		30 065,34 €			-283 337,04 €
FONCTIONNEMENT	406 945,67 €		-241 717,36 €			165 228,31 €

▪ **BUDGET ANNEXE ZA DE CHAMBARIN (84410)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
FONCTIONNEMENT	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €			38 000,00 €

Le Président quitte la séance au moment du vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

CONSTATE pour, chacun des budgets ainsi présentés, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte les présents comptes administratifs pour l'exercice 2022, à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Le secrétaire de séance,

Carine DUVERNOIS



Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-président,

Christian VERMELLE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



www.usse-rhone.fr
04 50 56 15 30

SITE DE SEYSSEL
24 Place de l'Orme
74910 SEYSSEL

SITE DE FRANGY
35 Place de l'Église
74270 Frangy

SITE DE LA SEMINE
70 ROUTE DE LA SEMINE
74270 Chêne-en-Semine